

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine nommant des Chevaliers dans l'Ordre de Saint-Charles.

Ordonnance Souveraine nommant un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire près le Saint-Siège.

* * *

Nomination d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire près le Saint-Siège.

ECHOS ET NOUVELLES :

Télégrammes échangés à l'occasion du premier janvier.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Communications téléphoniques interurbaines.

ÉTUDES HISTORIQUES :

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 29 décembre 1915, sont nommés Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles :

MM. Joseph Maurel, Vice-Président du Tribunal de 1^{re} instance ;
le Docteur Jean Marsan, Médecin de la Ville et de l'Hôpital, Directeur du Service Municipal d'Hygiène ;
Ernest Marchessaux, Directeur de l'Usine à gaz de Monaco.

Par Ordonnance Souveraine en date du 1^{er} janvier 1916, M. le Comte Maggiorino Capello est nommé Notre Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire près le Saint-Siège, en remplacement de M. le Comte de Wagner, décédé.

A la suite de communications courtoises entre le Saint-Siège et Son Altesse Sérénissime le Prince Albert, Son Excellence le Comte Maggiorino Capello vient d'être désigné par le Prince et accepté par Sa Sainteté le Pape Benoît XV comme Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Monaco auprès du Vatican.

ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTÉ

A l'occasion du Nouvel An, les télégrammes suivants ont été adressés à S. A. S. le Prince par M. le Consul Général de France et M. le Consul d'Italie :

« A S. A. S. le Prince de Monaco.

« A l'occasion de la nouvelle année, les Français résidant à Monaco ont l'honneur d'exprimer à Votre Altesse

Sérénissime leurs respectueux souhaits pour Son Auguste Personne et pour la Famille Princière. Ils y ajoutent leurs sentiments de reconnaissance et forment des vœux pour la prospérité du Pays où Votre Altesse Sérénissime leur réserve une si bienveillante hospitalité.

« Je me permets de joindre à ces souhaits ceux que je forme personnellement pour Votre Altesse Sérénissime en La priant de vouloir bien les agréer.

« Le Consul Général de France à Monaco,
« VIANÈS. »

* * *

« Aide de Camp Prince Monaco,
10, avenue Trocadéro, Paris.

« Consul et Colonie Italienne souhaitent sincèrement que nouvelle année apporte réalisation idées sentiments dont Son Altesse Sérénissime le Prince a toujours été l'apôtre illustre, ce qui assurera le bonheur de tous ceux qui partagent ces idées et ces sentiments.

« MAZZINI. »

Son Altesse Sérénissime a daigné répondre à ces télégrammes dans les termes suivants :

« Aide de Camp Prince de Monaco
à Consul Général de France à Monaco.

« A Ses remerciements pour souhaits de vos compatriotes, le Prince joint une pensée pour leurs blessés, leurs captifs et leurs morts qui ajoutent une page si belle à l'histoire de la France. »

* * *

« Aide de Camp Prince de Monaco
à Consul d'Italie à Monaco.

« Le Prince vous remercie pour les vœux dont vous Lui transmettez l'expression. Il souhaite de Son côté que la culture civilisatrice où l'Italie a trouvé sa grandeur ajoute une influence légitime à celle qui supprimera un jour les abus de la force barbare. »

AVIS & COMMUNIQUÉS

Toutes les communications téléphoniques interurbaines privées sont supprimées,

ÉTUDES HISTORIQUES**LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO depuis le XVII^e siècle.**

(Suite.)

En 1641, furent représentés à la cour deux grands et fastueux ballets, intitulés : *le Temple de la Gloire*, et *la Prospérité des Armes de France*. L'un et l'autre avaient pour but de glorifier les armées françaises qui, à ce moment, abaissaient la Maison d'Autriche, l'ancienne dominatrice de l'Europe, en l'attaquant dans toutes ses possessions, en Alsace, dans les Pays-Bas, en Catalogne, en Italie.

On peut tenir qu'en cette circonstance, Richelieu a donné un illustre précédent aux productions scéniques de même nature qui, en assez grand

nombre et quelques-unes fort remarquables, prennent à cœur d'exalter la foi patriotique de nos publics actuels.

Mazarin descendit le genre de ces hauteurs ; il rendit les ballets plus divertissants et plus variés, en leur imprimant une allure de comédie ; pour obtenir ce résultat, il en confia l'exécution à des artistes de métier, à des danseurs, chanteurs, musiciens célèbres, qu'il fit venir d'Italie.

L'histoire a conservé le souvenir d'un ballet étonnant par la richesse de la décoration, la nouveauté et la complication des machines, intitulé *la Festa Teatrale della finta Piazza*, que Mazarin fit représenter par sa troupe italienne en 1645 au Théâtre du Petit-Bourbon, près du Louvre. Louis XIV encore enfant — il avait alors sept ans — y assista avec toute la cour.

Dans la relation du deuxième voyage d'Honoré II à Paris, nous trouvons d'intéressantes indications concernant les représentations organisées au Palais-Royal, par Mazarin, d'une tragi-comédie, *Orfeo*, augmentée d'intermèdes de ballet qui en constituèrent la partie la plus admirée.

Le prince de Monaco avait été placé près du roi et de la reine ; pendant toute la représentation « il fut l'objet de leur part de mille attentions et faveurs ».

* * *

Enfin, à son troisième voyage de 1651, lorsque le prince Honoré II se rendit à Paris pour prendre part aux fêtes occasionnées par la majorité du roi, il put admirer l'épanouissement du genre.

C'est alors que, pour la première fois, Louis XIV dansa dans un ballet de Benserade, intitulé *Cassandre*. Le roi avait alors treize ans.

On sait qu'il continua pendant une vingtaine d'années — jusqu'en 1670 — à tenir sa part dans tous les ballets qui formaient l'élément essentiel des divertissements de la cour, et pour lesquels, écrivains, musiciens, artistes, grands seigneurs rivalisaient d'ingéniosité, certains que les idées dont la réalisation pouvait être des plus coûteuses seraient les bien reçues.

Mazarin, qui voulait flatter le goût du roi pour ces fêtes, dépensait des sommes énormes pour rendre les spectacles de plus en plus brillants et renchérir, à tous les sens, de l'un sur l'autre. L'apogée fut atteinte en 1660, à l'occasion du mariage du roi avec l'Infante d'Espagne. Le ministre fit alors construire au palais des Tuileries un Théâtre des Machines qui était le plus vaste et le plus beau de l'Europe. L'inauguration en fut faite avec une pièce d'une magnificence inouïe : *Ercole Amante*, où dansèrent le roi et toute la cour. On peut se rendre compte de la splendeur sans exemple de ces représentations en consultant le prodigieux recueil de dessins des *Ballets du Roy* que conserve la Bibliothèque Nationale.

De pareils spectacles se dégageait un prestige

qui s'imposait à tous. L'émerveillement produit sur les sens par le luxe prodigué, s'augmentait de la surprise déférente qu'éprouvait l'esprit en voyant les plus fiers, les plus hautains gentils-hommes briguer comme une faveur l'attribution d'un rôle de ballet, — ces rôles étant consacrés depuis que la majesté royale les avait élevés à son sommet.

Honoré II s'imbut à cet égard des sentiments qu'il avait respirés à la Cour de France.

Nous verrons aux chapitres suivants comment il va reproduire ce genre de spectacles dans son palais de Monaco.

PHILIPPE CASIMIR.

(A suivre.)

Étude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Antoine Blanc, soussigné, suppléant M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, actuellement sous les drapeaux, les vingt-deux et vingt-neuf novembre mil neuf cent quinze, enregistré, dont une expédition transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco, le vingt décembre mil neuf cent quinze, vol. 133, n^o 23, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe Général de la Principauté de Monaco,

M^{me} Anna-Margarita FÉNOGLIO, sans profession, épouse de M. Joseph-Samuel DE UGARTÉ, avec qui elle demeure à Monte Carlo, boulevard du Nord, villa Victor-Hugo, a acquis :

De M. Daniel MURIS, chef du personnel de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, demeurant à Monte-Carlo, rue Bellevue, villa Augustine,

Une villa dénommée ci-devant « Villa Joséphine », et actuellement « Villa Victor-Hugo », située à Monte-Carlo, Principauté de Monaco, entre le boulevard du Nord et la rue Bel Respiro, élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage, jardin et parterre y attenant, le tout d'une contenance de sept cent cinquante mètres carrés environ, confinant : à l'est, à la villa Jeannette appartenant à M. Alexandre Médecin ; au midi, au boulevard du Nord ; à l'ouest, à la villa Blume ou Brewer, et au nord, à la rue Bel Respiro.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cent trente mille francs, ci. 130.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat les parties ont fait élection de domicile à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le quatre janvier mil neuf cent seize.

Pour extrait :
(Signé :) A. BLANC
Suppléant M^e ALEX. EYMIN.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion.)

Suivant acte sous signatures privées fait triple à Monaco, le premier décembre mil neuf cent quinze, enregistré, portant dissolution par Messieurs François et Louis CALORI frères, tous deux entrepreneurs de travaux publics, demeurant à la Condamine, Principauté de Monaco, de la Société en nom collectif existant entre eux, pour l'entreprise de travaux de construction et de travaux publics, M. Louis Calori a cédé à M. François Calori, son frère, tous ses droits sur le matériel, les marchandises et tous éléments incorporels du fonds de commerce de la Société dissoute.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de ladite

cession, entre les mains de M. François Calori, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 4 janvier 1916

Pour extrait :
(Signé) CALORI frères.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

L'HIVER à la COTE D'AZUR

Billets d'aller et retour spéciaux à prix réduits (1^{re} et 2^e classes) pour Cannes, Nice, Menton, Monaco, Monte-Carlo.

Emission du 1^{er} décembre 1915 au 2 mai 1916, au départ des gares de Paris, Dijon, Lyon (Perrache et Brotteaux), Vesoul, Besançon, Gray, Nevers, Is-sur-Tille, Genève, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Avignon, Cette, Nîmes.

Validité 20 jours (dimanches et fêtes compris). Prolongation de deux périodes de 10 jours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 %.

Deux arrêts autorisés en cours de route, au gré des voyageurs, tant à l'aller qu'au retour.

Prix de Paris à Nice : 1^{re} classe : 182 fr. 60 ; 2^e classe : 131 fr. 50.

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES

•••••
H. CHOINIERE & G. VAUTIER
•••••

TÉLÉPHONE : 0-08

18, Boulevard des Moulins
MONTE CARLO

Devis gratuits sur demande

AMEUBLEMENTS & TENTURES EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets

PRIX MODÉRÉS

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^o LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^e d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^o Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, aéroplanes, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice. Responsabilité civile des entrepreneurs. Bris des glaces.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, du 9 décembre 1914. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 22.232, 22.936, 22.953, 43.411; 43.412.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 11 décembre 1914. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n^o 031.210.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 16 janvier 1915. Huit Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 15.756, 21.962, 37.293, 40.706, 40.707, 40.708, 40.709, 40.710.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 18 janvier 1915. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 2.238, 4.836, 16.630, 23.152, 27.687, 35.116, 35.226, 37.545, 54.022.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Dix Cinquièmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.056, 82.823.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 22 juin 1915. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 35.401, 35.595, 37.521, 37.522.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 26 juin 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 17.903 et 27.200.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 6 juillet 1915. Neuf Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 36.641, 36.642, 36.643, 37.614, 37.294, 37.295, 37.296, 37.297, 37.298.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Neuf Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 79.538, 79.539, 79.540, 79.541, 79.542, 79.543, 79.544, 79.545.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 53.592, 2.345.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 12 juillet 1915. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 39.557, 48.061, 52.515.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 7 août 1915. Dix Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 156.731 à 156.740 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 septembre 1915. Trois Cinqièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 46.428, 46.429, 46.430.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 septembre 1915. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n^o 52.712.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 8 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 46.018 et 52.961.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 10.216 et 43.232, et deux Obligations de la même Société portant les n^{os} 33.548 et 33.549.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1915. Vingt et une Actions de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 2.196, 11.505, 12.633, 15.217, 15.691, 15.692, 15.886, 24.759, 24.305, 9.747, 29.950, 38.922, 42.418, 51.558, 54.720, 29.467, 30.550, 34.008, 35.929, 36.036, 36.440.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 novembre 1915. Deux Cinqièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 41.259 et 41.260.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 44.620 et 53.447.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 25 novembre 1915. Deux Cinqièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 26.387 et 26.388.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1915. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 11.755 à 11.764 inclus et 102.732 à 102.739 inclus.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 20 mars 1915. Trois Obligations de 300 francs 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les n^{os} 99.423 à 99.425.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1915.